



Pension alimentaire non verse

Par **sandrine84**, le **05/03/2015** à **08:29**

mon ex mari ne me verse pas les pensions alimentaire pour nos enfants ou partielement
j ai voulu voir avec mon avocate comment faire mais mes finacs ne me permettent pas un
avocat
il etait propritaire dun point chaud donc soit disant j ne pouvais rien faire car son comptable
fesaiit tellement bien ces papiers quil disait ne pas toucher de salaire
il me doit plus de 6000 euro de pension alimentaire
je viens d apprendre quil a reussi a vendre sa boutique
comment puis je obtenir le paiement des pensions alimentaire jai 3 enfants et je touche 900
euro par mois??? et la pension n a jamais ete revaloriser

Par **LEVATITI**, le **05/03/2015** à **22:26**

Bonsoir,

Vous pouvez transmettre votre dossier à l'huissier pour qu'il tente d'obtenir en votre nom le
paiement de ce qui vous est du.

Il lui faudra :

L'original de la décision fixant la pension alimentaire
Un décompte des sommes dues par votre ex certifié sur l'honneur
L'adresse de votre ex
L'original de la notification de la décision du juge

En outre, afin qu'il puisse tenter d'obtenir le paiement en saisissant quelque chose, à vous de
lui transmettre tous les éléments en votre possession concernant votre ex et ses biens.

Attention, les frais et honoraires de l'huissier ne seront pas totalement à la charge de votre ex
(sauf si vous bénéficiez de l'aide juridictionnelle) donc vous aurez des sommes à déboursier.
En outre, si votre ex n'a pas d'argent ou que l'huissier ne trouve rien à saisir, c'est vous qui
devrez payer tous les frais de l'huissier.

Cordialement